



JOURNAL
D'INFORMATION
MUNICIPALE
FÉVRIER 2021 - N°3

Epidémie de Covid-19

455 Vençois vaccinés entre mi-janvier et mi-février

En ce début d'année 2021, la lutte contre l'épidémie de COVID-19 a connu une avancée majeure avec le lancement de la campagne de vaccination.

Les maisons de retraite ont été les premières à être concernées dès les premiers jours de janvier. A Vence, les résidents qui le souhaitaient à la Clinique des Oliviers aux Cayrons ont pu recevoir leur première, puis seconde injection. La vaccination se poursuit dans les EHPAD.

UNE FORTE DEMANDE

Par ailleurs, la Métropole Nice d'Azur a mis en place une plateforme d'inscription qui comptait déjà plus de 15 000 inscrits avant la livraison des premières doses de vaccins, puis 84 000 personnes en liste d'attente début février. Vence n'a pas échappé à cette forte demande, notamment de la part des personnes âgées.

En collaboration étroite avec le Département et la Métropole, la Ville a favorisé l'ouverture rapide d'un centre de vaccination situé dans

un premier temps dans l'ancienne Trésorerie de Vence passage Cahours. Il a été transféré le 9 février au premier étage de la Villa Alexandrine Place du Grand Jardin, où l'espace plus spacieux et accessible aux personnes à mobilité réduite, facilite la prise en charge médicale.

Conformément aux directives gouvernementales, la priorité est donnée, en ce lieu, aux personnes de plus de 75 ans et à celles présentant une pathologie grave.

Sur les 135 000 seniors de plus de 75 ans habitant les Alpes-Maritimes, 42 000 avaient pu recevoir leur primo-injection à la mi-février dont 455 à Vence, sachant que la deuxième dose de vaccin est réservée pour chaque vacciné.

Comme partout en France, notre Département est malheureusement tributaire d'un approvisionnement insuffisant au regard de la forte attente de la population. Cette pénurie a eu pour conséquence le ralentissement temporaire de la vaccination début février, voire la fermeture ponctuelle de certains centres, provoquant une incompréhension de la part des personnes en attente.



UNE ADRESSE MAIL POUR LES SITUATIONS URGENTES

L'attribution des rendez-vous par les services métropolitains est déterminée par l'ordre chronologique d'inscription sur la plateforme, sans pouvoir tenir compte des risques médicaux (du fait du secret médical) ou de l'âge du demandeur.

La Métropole vient toutefois de créer une adresse mail : vaccination.covid19@nice-cotedazur.org qui permet de signaler une situation particulière liée à l'âge ou à une comorbidité confirmée par certificat médical.

Pour sa part, la Commune reste attentive et active dans le suivi épidémique en collaboration avec les acteurs de santé et les services publics. Début février, les chiffres communiqués par l'Agence Régionale de Santé (publiés dans la presse locale) laissaient apparaître une baisse significative des contaminations à Vence (taux d'incidence entre 150 et 250 alors que la moyenne départementale dépassait les 450).

Une bonne nouvelle à relativiser tant la situation reste évolutive. Il nous faut encore rester prudents et attentifs dans l'application des gestes barrières.

SOMMAIRE

Page 2 :

- Urbanisme : Interview de Régis Lebigre, Maire de Vence

Page 3 :

- Une Maison du Département à Vence

Page 4 :

- Jeunesse et solidarité : les actualités

Page 5 :

- Environnement : Les prochaines actions

Page 6

- Plan de relance

Pages 7 et 8 :

- Derniers événements, agenda et vie économique



A VENCE

- **9 Septembre 2020** : Création d'un comité communal de suivi
- **6 Octobre 2020** : Ouverture du 1^{er} Centre de dépistage, salle des Pompiers
- **18 Janvier 2021** : Ouverture du Centre de vaccination Passage Cahours
- **9 Février 2021** : Transfert à la Villa Alexandrine.

Plateforme d'inscription à la vaccination :
<https://vaccinocovid19.nice.fr/VC19/>





Régis LEBIGRE
Maire de Vence
Vice-Président de la Métropole
Président du SIVOM du Pays de Vence

DE VOUS À MOI

Urbanisme L'avenir de Vence se dessine aujourd'hui

Dans un contexte tendu en matière de logements et alors que certains programmes immobiliers, dont le projet Chagall, doivent être suivis de près, Régis Lebigre, le Maire de Vence, a souhaité conserver la délégation de l'urbanisme afin d'accorder à cette compétence essentielle, une attention personnelle.

QUESTIONS AU PREMIER MAGISTRAT VENÇOIS :

Certains habitants déplorent la transformation des paysages vençois et notamment la construction d'immeubles dans les quartiers résidentiels ; qu'en pensez-vous ?

Je comprends leurs interrogations et une certaine nostalgie d'un passé où la Commune comptait plus de champs cultivés que d'espaces urbanisés. Nos paysages évoluent au fil des décennies mais ce constat ne concerne pas que Vence. Pour les élus, il s'agit de prendre des décisions équilibrées entre logements, espaces naturels et agriculture, sachant que plusieurs aspects sont à prendre en considération.

• **Tout d'abord les besoins en logements existent** et pas seulement dans le domaine du locatif social. Les structures familiales ont par exemple évolué, ayant pour conséquence un besoin accru en nombre de logements. Cette situation sur un territoire contraint contribue au coût de l'immobilier qui pénalise de nombreux actifs.

• **Il faut ensuite rappeler l'un des objectifs de la loi ALUR de 2014** qui a apporté des modifications majeures en termes de constructibilité sur tout le territoire national, dont Vence. Il s'agissait de ne plus "grignoter" les espaces classés naturels et de densifier les constructions sur les secteurs déjà urbanisés en supprimant les notions de COS et de taille minimale de terrain dans les documents d'urbanisme.

• **Enfin, les contraintes fortes imposées par l'Etat en matière de logement social** ne peuvent être passées sous silence ou minimisées. Elles sont une réalité à Vence comme ailleurs, et aucune commune ne peut s'y soustraire. Aujourd'hui il ne peut plus être question de payer uniquement la pénalité SRU dans l'idée de se dérober à ses obligations. L'Etat a clairement démontré en ce cas qu'il prenait lui-même la main pour construire en préemptant les terrains et en accordant les permis.

Estimez-vous qu'il y a beaucoup de démagogie dans ce domaine ?

A l'évidence ! Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes qui polémiquent sur un soi-disant "bétonnage" alors qu'ils sont à l'origine de multiples constructions en cours sur la commune et pas toujours les plus heureuses.

Entre 2017 et 2020, 11 permis de construire pour la réalisation d'immeubles ont été accordés. Ils représentent 418 logements dont 184 logements locatifs sociaux. A ce jour, Vence compte 713 logements sociaux soit 7,65% de ses résidences principales. 441 Vençois sont en attente d'un logement social.

Personnellement, je pense qu'il faut expliquer aux Vençois les enjeux et souligner que la Ville ne fait malheureusement pas ce qu'elle veut en la matière.

L'Etat vient d'alléger les contraintes imposées à Vence ?

Oui, la pénalité SRU pour non-respect des 25% de logements sociaux ne sera plus majorée et après négociation, l'Etat renonce à son droit de préemption sur la commune compte tenu des objectifs en partie réalisés au cours des 3 dernières années. Cette annonce représente évidemment une bonne nouvelle car au-delà de l'aspect financier, il est capital que



Programme immobilier en cours route de Cagnes
Permis accordé en juin 2017.

la Commune ait une maîtrise accrue des futurs projets immobiliers.

Cela ne veut pas dire que nous nous apprêtons à laisser construire de tous côtés, mais au contraire que nous aurons les moyens d'être plus exigeants notamment au niveau architectural. Malheureusement, à en juger par certaines réalisations récentes ou en cours, notamment sur la route de Cagnes et au Sud de la commune, il semble que ceci n'ait pas toujours été le cas ces dernières années.

Quels sont les nouveaux objectifs de la Ville ?

Prétendre qu'il est possible d'empêcher toute construction d'immeubles à Vence n'est que mensonge. Les propriétaires de terrain ont notamment des droits, formalisés dans le PLUm, qui ne peuvent être niés selon le bon vouloir soudain d'un élu. L'accompagnement des nouveaux projets afin de s'assurer de leur qualité, de leur taille raisonnable et de leur impact limité sur le voisinage, me semble être une priorité.

En matière de logement social, notre objectif est de mener une action volontaire mais attentive en reprenant, avec la SEM de Vence, le travail qui avait été engagé concernant la réhabilitation de logements vétustes en centre-ville afin de les rénover et de les convertir en logements sociaux.

Nous travaillons également avec assiduité sur le projet Chagall que nous avons souhaité revoir pour améliorer la qualité.

Chagall : Le projet immobilier revu par la Municipalité



Lors du Conseil Municipal du 10 décembre dernier, la Ville a prorogé jusqu'à fin 2021, la convention qui la lie à la Métropole et à l'EPFR concernant le programme Chagall. Bien que le permis de construire de l'ensemble immobilier ait été validé par l'ancienne équipe municipale et accordé par la Préfecture (le 25 juin 2020) quelques jours seulement avant le second tour des élections, la Municipalité a

rapidement fait connaître son désaccord concernant plusieurs aspects du dossier dont :

- le parti pris architectural comprenant des blocs cubiques et des façades très minérales ne ressemblant pas à Vence et ne s'intégrant pas harmonieusement dans nos paysages,
- l'absence d'étude sérieuse sur la circulation dans un secteur déjà sensible,
- une prise en compte hasardeuse de la question du stationnement puisque la SEM de Vence identifiée pour gérer les parkings n'est à ce jour pas en capacité financière d'assurer cette mission.

Au regard de ces éléments et devant l'insistance de l'équipe municipale, le promoteur a accepté, en accord avec la Préfecture, de revoir sa copie et de faire de nouvelles propositions à la Ville. Cette mesure ne remet pas en cause la nature du projet puisque la Ville est juridiquement et financièrement engagée depuis 2007 à le mener à terme. La Municipalité, sans être opposée à sa réalisation puisqu'il répond à des besoins en matière de logements sur un espace central à ce jour peu valorisé, s'attache à améliorer tout ce qui peut encore l'être avant le début du chantier. Les nouvelles esquisses du projet ne manqueront pas d'être rendues publiques dès que possible.

HISTORIQUE DU DOSSIER

1998 : LA MUNICIPALITÉ DE CHRISTIAN IACONO inscrit le secteur dit Chagall au POS comme «secteur à plan masse» - 27 000 m² possibles

2006/2007 : LA MUNICIPALITÉ DE PIERRE MARCHOU engage formellement la Ville par une convention entre la CANCA et l'EPFR intégrant le quartier Chagall en secteur à enjeu

2008 : LA MUNICIPALITÉ DE CHRISTIAN IACONO lance la pré-étude de faisabilité technique

2011 : LA MUNICIPALITÉ DE RÉGIS LEBIGRE diminue les surfaces à construire passant de 300 logements à 235 logements et de 20 090 m² à 16 500m²

2016 : LA MUNICIPALITÉ DE LOÏC DOMBREVAL prévoit un nouveau programme de 200 logements sur 13 500 m² et lance la consultation des opérateurs. L'ilot du Secours Populaire est exclu du périmètre

2017-2020 : LA MUNICIPALITÉ DE CATHERINE LE LAN sélectionne le promoteur et valide le permis de construire, accordé par la Préfecture en juin 2020 avec 227 logements



La Trésorerie deviendra Maison du Département «Vence Services Publics»

L'été dernier, la Municipalité a été informée par la Direction des Finances Publiques de la fermeture au 1^{er} janvier 2021, des services de la Trésorerie de Vence installés dans les locaux communaux du passage Cahours.

Décidée à transformer cette mauvaise nouvelle en opportunité, la Ville a sollicité un partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes afin de maintenir, dans la cité historique, les services de proximité indispensables à nombre de Vençois.

En lieu et place de l'ancienne trésorerie, une Maison des Alpes-Maritimes dénommée "Vence Services Publics" ouvrira ses portes courant 2021 après les travaux d'adaptation nécessaires. Les locaux mutualisés compléteront le maillage développé par le Département qui compte déjà 9 Maisons des Alpes-Maritimes sur son territoire.

C'est donc un véritable pôle dynamique et attractif qui verra le jour dans la cité des arts, permettant d'aider les Vençois dans leurs démarches

administratives à chaque étape de la vie.

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Avec 'Vence Services Publics', finis les kilomètres de Vence à Cagnes, Sophia ou Nice. Ce guichet unique facilitera tout d'abord l'accès à l'ensemble des services du Département en matière de scolarité, économie, aide sociale, tourisme, habitat, handicap. Il proposera par ailleurs un soutien pour les démarches en ligne concernant par exemple les cartes grises ou permis de conduire aujourd'hui dématérialisés et parfois complexes pour les personnes peu à l'aise sur internet.

Des informations et un accompagnement sur les prestations de la CAF, la CPAM, seront aussi disponibles sur place, de même que la possibilité de consulter les offres de Pôle Emploi, les services de la CCI, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la Caisse d'Assurance Retraite, la Santé au Travail (CARSAT), la Préfecture et bien sûr une permanence des Finances Publiques pour toutes les questions relatives aux impôts.

Pour formaliser ce partenariat, les clés des locaux de l'ancienne Trésorerie ont symboliquement été re-



mises par Régis Lebigre, Maire de Vence, au Président du Département Charles-Ange Ginésy, en présence d'Anne Sattonnet Conseillère Départementale, et de Claude Brechard Directeur Départemental des Finances Publiques.

PERMANENCES DES FINANCES PUBLIQUES

En attendant l'ouverture de la Maison du Département, la Direction Départementale des Finances Publiques tient une permanence le jeudi, tous les 15 jours depuis le 21 janvier 2021.

Les Vençois peuvent ainsi obtenir des informations sur les démarches fiscales, bénéficier d'un accompagnement pour déclarer leurs revenus, gérer leur prélèvement à la source, obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) etc...

Les permanences se tiennent en Mairie, sans rendez-vous, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
Prochaines dates : les 4, 18 mars et 1^{er}, 15 et 29 avril 2021.

Les Vœux du Maire en vidéo

Cette année, la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux mais Régis Lebigre, le Maire de Vence, a tenu à adresser aux Vençois ses souhaits de bonne santé et de réussite dans une vidéo accessible à tous.

A cette occasion, il a fait le point sur les mesures communales mises en place pour lutter contre l'épidémie et a dressé un premier bilan de l'action municipale après 6 mois de mandat.

Qu'il s'agisse du soutien au petit commerce, des animations illuminant la fin d'année, de l'aide aux plus fragiles, de nombreux dispositifs ont eu pour objectif de maintenir les liens et la solidarité dans le contexte difficile que nous connaissons. Par ailleurs, le premier magistrat a également souhaité tenir les Vençois informés sur l'avancement des projets de son programme avec une première étape franchie dès



le mois de décembre sur le développement du réseau de navettes gratuites, la création de halles marchandes dans la cité historique dont l'acquisition foncière doit intervenir prochainement, ou encore la fin de la mise en sécurité des habitants du secteur du Pra de Julian...

Vous pouvez voir ou revoir la vidéo :
<https://vence.fr/voeux-du-maire-aux-vencois/>



EN BREF...

Les travaux du dernier semestre

Depuis le début de l'année, la place de Grand Jardin est concernée par d'importants travaux d'assainissement. Ils consistent à rénover le réseau d'eaux usées afin de rétablir le bon écoulement des effluents et permettront par ailleurs de remplacer une partie des canalisations d'eau de la Foux qui alimentent les fontaines de la place. Le chantier est actuellement localisé rue Funel nécessitant une modification des sens de circulation autour du Grand Jardin et au niveau de la sortie du parking.



Depuis l'été 2020, différents chantiers de rénovation, entretien ou embellissement des bâtiments communaux ont par ailleurs été entrepris dont :

• le remplacement de l'ancien système de chauffage au gaz de l'école élémentaire du Suve par deux chaudières biomasse à granulés bois qui permettent de chauffer à moindre coût et de manière plus écologique, les 1060 m² de l'établissement.

• le remplacement des poutres extérieures et de certaines menuiseries de la Salle Falcoz.

• la rénovation et l'isolation thermique de la toiture de l'école Lei Bigarradié.

• la plantation d'arbres dans la cour de l'école du Suve.

AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE AUX CAYRONS
Pour ce qui concerne les réalisations de 2021, un important chantier débutera en mars en bas de l'Avenue Emile Hugues avant le giratoire des Cayrons. La création de trottoirs, de places de stationnement et la redéfinition des espaces de voirie permettront de pacifier la circulation, de réduire la vitesse et de valoriser l'entrée de ville.



Programme immobilier en cours de finalisation avenue Emile Hugues
Permis initial - avril 2015.

Un jeune talent décore l'entrée de la Maison de la Jeunesse

A l'automne dernier, le Service Jeunesse de la Ville a engagé une rénovation participative de la Maison de la Jeunesse et des Loisirs située rue Alphonse Toreille. Les jeunes inscrits dans la structure ont relevé le défi de restaurer les locaux mis à leur disposition en repeignant notamment les murs de la salle d'activités. Le travail réalisé avec assiduité a été récompensé par un week-end sur l'île Sainte Marguerite offert à la quinzaine de participants qui ont profité avec joie de ce moment de partage et de détente.

Parallèlement, la rénovation de la façade de la Maison de la Jeunesse a été décidée avec la volonté de fa-



ciliter l'identification du site par les familles et les jeunes en créant une fresque artistique sur le thème de la Jeunesse et de Vence.

C'est le jeune artiste "Siera" qui a su séduire par son travail créatif à base de typographie. Originaire de Vence et notamment titulaire d'un baccalauréat dans la section Arts Appliqués du Lycée Matisse, il a présenté des croquis originaux représentant la cité historique ainsi que le visage de

deux jeunes, un garçon et une fille, qui ont immédiatement convaincu tous les membres de la structure jeunesse. La fresque est aujourd'hui réalisée à la grande satisfaction des jeunes qui se reconnaissent dans cette peinture. De nombreux commentaires positifs soulignent chaque jour l'intérêt des passants et riverains concernant cette œuvre solaire à l'image d'un jeune talent à qui nous souhaitons un avenir plein de réussite.



LES JEUNES FORMÉS AU SECOURISME

Parmi ses activités, le Service Jeunesse a mis en place des ateliers de formation au secourisme en partenariat avec la Protection Civile. Ils s'adressent aux Jeunes de 14 à 17 ans, inscrits ou non à la Maison de la Jeunesse, afin de les initier aux gestes qui sauvent pour devenir un citoyen actif face à une situation de crise de la vie quotidienne (perte de connaissance, arrêt cardiaque etc...), mais aussi afin de les sensibiliser sur les missions de secours lors des événements festifs, l'aide aux plus démunis ou le soutien aux personnes sinistrées.



Interrompues momentanément du fait de la crise sanitaire, ces sessions de formation reprendront prochainement sous la forme de rendez-vous deux vendredis après-midi par mois.

Par ailleurs, le Service Jeunesse prépare actuellement une sortie "visite du Massif de l'Estérel en bateau" (le 17/04), des activités nautiques dans les Gorges du Verdon (le 19/06), et des séjours pendant les vacances d'été.

Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes

C'est en salle des délibérations, que le nouveau Conseil Municipal des jeunes a été accueilli par le Maire de Vence Régis LEBIGRE le 16 décembre. 18 Jeunes Conseillers accompagneront le développement de Vence et auront pour missions d'améliorer la vie des jeunes. Elus pour 2 ans, ces Vençois du collège et du lycée sont entrés concrètement dans le débat collectif et l'action démocratique locale pour exprimer, faire partager, concrétiser et voir aboutir des projets pour les jeunes de tous les quartiers de la ville en matière de sport, d'activités culturelles, de sécurité ou de transition écologique. Ce mandat de Conseiller Municipal sera aussi l'occasion de travailler en équipe, d'écouter l'autre, de prendre la parole en public, d'exprimer ses points de vue en respectant ceux des autres.

Gageons que les nouveaux élus du CMJ feront mentir ceux qui pensent que la jeunesse se détourne de l'action publique et de la vie politique. Dans cette nouvelle expérience, ils seront accompagnés par Nathalie DELOUCHE Adjointe à l'Éducation, Hélène BRASSART et Fabienne ARNIER, Conseillères Municipales, et bien sûr le Service Jeunesse de la Ville.



Environnement La Ville s'engage avec des mesures concrètes

Dès l'an passé, l'équipe municipale a initié un ambitieux programme d'actions en faveur de l'environnement afin que Vence s'engage pleinement pour limiter l'impact de nos modes de vie sur la biodiversité, l'air, l'eau, les sols et notre santé.

En 2021, indépendamment du travail de fond amorcé concernant l'isolation thermique des bâtiments communaux ou l'acquisition de terres agricoles destinées à l'alimentation bio des cantines, plusieurs projets verront le jour :

5 NOUVELLES ACTIONS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

1 L'installation d'ombrières photovoltaïques

Dans l'idée de donner une utilité supplémentaire à certaines aires de stationnement, la Ville prévoit d'équiper en ombrières photovoltaïques les parkings de La Rousse et des Meillères (Gendarmerie) avec deux bénéficiaires attendus : l'ombre procurée en été aux véhicules en stationnement et la production solaire d'électricité.

Ce projet présenté par Vence dans le cadre du Plan de Relance National a déjà été retenu et fera l'objet de subventions à hauteur de 46%.

2 La mise en place de composteurs collectifs en centre-ville

Afin de réduire le volume de nos déchets, la Ville souhaite s'appuyer sur le développement du compostage, en particulier auprès des Vençois vivant

en appartement. Des composteurs collectifs seront donc installés en centre-ville offrant la possibilité aux habitants de venir y jeter leurs déchets organiques.

Le suivi et l'entretien des composteurs seront effectués par la Ville. La formation en ce domaine des agents du service espaces verts s'est déroulée en février.

3 La distribution d'un kit "économie d'énergie" aux bénéficiaires du CCAS

Afin d'aider ceux qui en ont le plus besoin à maîtriser leurs consommations, la Ville remettra prochainement à une cinquantaine de familles inscrites au CCAS, un kit comprenant :

- des ampoules "basse consommation" afin de réduire leur consommation électrique,



Formation des agents du service Espaces Verts qui seront en charge du suivi des nouveaux composteurs collectifs

ET DEPUIS LA MI-DÉCEMBRE

RÉSEAU DE NAVETTES : COUP D'ENVOI DE LA GRATUITÉ

Comme prévu en matière de mobilité, la Municipalité pose le premier jalon de son projet de déploiement d'un réseau de navettes gratuites sillonnant la commune afin de faciliter l'accès au centre-ville, de limiter les besoins en stationnement, et de réduire l'usage des véhicules personnels pour les petits trajets.

Depuis quelques semaines, les lignes 46 et 48 existantes sont devenues gratuites entre 9h et 16h du lundi au vendredi, et le samedi toute la journée.

D'ici quelques mois, le dispositif complet, à ce jour à l'étude avec les services de la Métropole compétente en matière de transports, aboutira à la création de nouvelles lignes gratuites desservant d'autres quartiers.



ET DEPUIS LA MI-DÉCEMBRE

Afin de limiter les consommations d'énergie et de protéger la nature, la Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 5h du matin sur les voiries vençoises en dehors du centre-ville.

Alors que nous étions la seule Commune des Alpes-Maritimes à expérimenter dès 2012 cette mesure, ce sont aujourd'hui 12 000 villes françaises qui se sont engagées dans cette démarche. Celle-ci a de nombreux avantages ressentis au niveau de :

- la santé humaine avec un sommeil favorisé par l'absence de lumière nocturne,
- le respect de la vie animale sachant que la faune sauvage est nocturne dans sa grande majorité et que l'éclairage modifie les rythmes biologiques, réduit les capacités de résistance aux virus ainsi que la reproduction.
- la demande énergétique globale ; chaque candélabre ajoutant aux besoins en électricité, notamment produite par les centrales nucléaires.
- les finances publiques avec une économie annuelle pour la Ville estimée à 24 000 euros.

- une prise "coupe-veille" permettant d'éteindre simultanément les appareils en veille tels que la plupart des télévisions. On estime que l'ensemble des appareils en veille représente une puissance moyenne de plus de 50 W soit une consommation annuelle d'environ 80 euros.



Cour de l'école Chagall bientôt végétalisée

- un mousseur hydro-économe à visser sur un robinet. Son fonctionnement qui consiste à injecter de l'air sous pression dans l'eau, fait baisser le débit de façon peu perceptible de 10 à 20% mais avec une économie en eau remarquable.

Les kits remis seront bien sûr accompagnés d'une notice explicative afin que chaque bénéficiaire puisse les utiliser à bon escient, les compléter par de nouvelles installations dans le logement, et profite au plus vite des économies réalisées tout en participant à la protection de l'environnement.

4 La végétalisation des cours d'écoles

Un travail de longue haleine est engagé au niveau des cours des établissements scolaires vençois afin que le minéral laisse plus de place à la nature. En commençant par les écoles Chagall et du Signadour, la Municipalité souhaite entièrement repenser les espaces de détente des enfants en limitant les sols en enrobé, en intégrant une plus large végétalisation et en privilégiant les matières naturelles telles que le bois pour les bancs, les jeux, les cabanes ou les gradins. Les plans d'aménagement sont en cours d'exécution.

5 La sensibilisation de toutes les générations aux problématiques environnementales

Quatre journées thématiques sont programmées à Vence en 2021 (sous réserve de modifications liées à la crise sanitaire).

- 20 Mars : La Journée de l'Eau
- 22 Mai : La Journée de la Biodiversité
- 18 Septembre : La Journée "Habitat et Mobilité"
- 13 Novembre : La Journée "Réduction des Déchets"

Par ailleurs, en préambule à ces 4 rendez-vous d'information sur les questions climatiques et environnementales, le site internet de la Ville vous propose une "web série sonore" illustrant la richesse de la biodiversité vençoise.

Les thèmes abordés ; le geai des chênes, la pie grièche écorcheur, la musaraigne étrusque, les lombrics, le Frêne, arbre royal sur la place de Vence, la rose de Vence ou les pipistrelles, permettent, de façon ludique, de mieux connaître notre patrimoine naturel.

A découvrir sur : vence.fr

EN BREF...

Les Restos du Cœur en soutien aux personnes fragiles

Chaque vendredi à Vence, le local des Restos du Cœur situé Rue Alphonse Toreille ouvre ses portes pour la distribution alimentaire. Les 25 bénévoles se mobilisent pour venir en aide à la cinquantaine de familles actuellement inscrites, soit environ 150 personnes sachant qu'en fin de saison, les chiffres évoluent souvent à la hausse avec une trentaine de familles supplémentaires. Pour s'approvisionner en produits frais, l'association compte sur ses relais habituels, notamment le Centre Leclerc de Vence et le primeur de la rue du Marché Vence Eco. En dehors de l'aide alimentaire, les Restos ont aussi d'autres activités tout aussi importantes, notamment une cellule dédiée à la recherche d'emploi. Le travail pour soutenir tous ceux qui en ont besoin, momentanément ou à plus long terme, s'accompagne de contacts chaleureux et d'un dévouement sans faille. En visite sur le site, il y a quelques semaines, Régis Lebigre le Maire de Vence, a tenu à remercier l'ensemble des bénévoles dont leur responsable, Bernard Barjot, pour leur action plus que jamais essentielle.

Restos du Cœur : Tel : 09 81 78 03 26



Un minibus à disposition des seniors

Vous l'avez peut-être croisé sur les routes vençoises au cours de ces derniers mois sans savoir de quoi il s'agit ? Ce véhicule multicolore est le minibus du CCAS favorisant la mobilité durable et les transports collectifs pour les seniors vençois. Il transporte nos aînés à l'occasion des sorties et des activités de la Maison des Seniors. Pendant le confinement, il a également été utilisé pour le portage à domicile, et par exemple lors de l'opération Silver Fourchette lancée avec le CCAS pour régaler les personnes en difficulté ou isolées.

La mise à disposition de ce mini-bus a été rendue possible grâce à 12 annonceurs vençois engagés et concernés qui contribuent à ce service gratuit et offrent ainsi une visibilité à leur entreprise commerciale ou artisanale.





EN BREF...

Fermeture temporaire du skatepark de Vence

Depuis quelques semaines, le Skatepark de Vence a fermé ses portes compte tenu des dégradations commises sur les clôtures et des nuisances subies par le voisinage ; ces dernières étant essentiellement dues à l'utilisation de l'équipement en dehors des heures d'ouverture, parfois tard le soir, et aux multiples va-et-vient des deux-roues sur le chemin des Tennis.

Afin de conserver sur place cet équipement très apprécié par les jeunes, tout en apportant des solutions concrètes aux riverains, la Municipalité étudie un dispositif global pour :

- limiter l'accès au chemin des Tennis ou créer un nouvel accès depuis le parking de la Rousse,
- installer une caméra et un haut-parleur (déjà réalisé) et renforcer la surveillance du site par la Police Municipale dont les effectifs sont actuellement étoffés afin notamment de répondre à ce besoin,
- réaliser les travaux de réparation des clôtures
- rénover à moyen terme un bâtiment communal voisin qui pourrait accueillir un gardien.

D'autres pistes sont, par ailleurs, en cours de réflexion afin de trouver un équilibre permettant à cet équipement sportif et de loisirs important pour la jeunesse de rouvrir au plus tôt sans porter préjudice au voisinage.

Plan de Relance La Ville postule pour obtenir des financements



Avec l'objectif de soutenir l'économie dans le contexte d'épidémie de Covid-19, un Plan de Relance de 100 milliards d'euros a été mis en place par l'Etat, s'adressant notamment aux collectivités territoriales.

Autour de 3 volets principaux que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion, il prévoit de débloquer des financements exceptionnels en soutien à l'investissement. Dans les domaines de l'agriculture, l'écologie, l'énergie, l'innovation, la culture, la mobilité, ou encore le numérique et l'aménagement urbain, les villes peuvent donc postuler en déposant des dossiers étayés pour obtenir des aides financières.

La Ville de Vence ne s'est pas fait attendre, soumettant dès le mois d'octobre une dizaine de projets susceptibles de bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dont :

- la rénovation thermique de plusieurs établissements scolaires,
- le remplacement de l'éclairage de différents équipements publics
- la rénovation de la Villa Peytral à proximité du skatepark,
- le remplacement de la chaufferie de l'école maternelle Lei Bigarradié.

Deux dossiers ont déjà reçu une réponse favorable : le remplacement de la toiture de l'école maternelle Lei Bigarradié (50 000 €) et l'installation d'ombrières photovoltaïques sur des aires de stationnement (68 966 €).

Sachant que l'appel à projets se poursuivra tout au long des années 2021 et 2022, les services municipaux préparent d'ores et déjà de nouveaux dossiers notamment pour l'achat de terrains à vocation agricole, une acquisition foncière pour la création des futures halles marchandes, le verdissement des cours d'écoles, la mise en accessibilité des bâtiments culturels, et bien d'autres.

Si l'ensemble des projets ne pourra à l'évidence recevoir une subvention compte tenu du nombre de collectivités engagées dans une démarche similaire, chaque aide financière octroyée sera la bienvenue et pourrait permettre d'initier plus tôt que prévu certains projets communaux.

Les entreprises et les particuliers également concernés

Le saviez-vous ? Le Plan de Relance s'adresse également aux entreprises (TPE, PME et ETI) ainsi qu'aux associations.

Pour chaque profil, les domaines qui peuvent être soutenus sont multiples. Ils concernent par exemple pour les entreprises, l'aide à l'embauche des jeunes ou des personnes handicapées, l'accompagnement à la transformation numérique, ou à la transition écologique...

Le monde associatif pourra aussi être subventionné dans ses projets de création d'emplois pour les jeunes dans le sport, le développement local et solidaire, l'aide à l'inclusion numérique, la lutte contre la pauvreté etc...

Enfin, le Plan de Relance s'adresse aux particuliers avec des aides à l'achat d'un véhicule peu polluant, le plan 1jeune-1 solution, la formation, le service civique ou les dépenses engagées pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

Retrouvez toutes les informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>



Unis et solidaires pour fêter Noël

En décembre, Vence n'a pas cédé à la morosité ! Au contraire, un soin particulier a été porté par la Ville aux décorations de Noël et à l'organisation des festivités qui pouvaient être maintenues dans le respect des règles sanitaires.

Radio de Noël ouverte au public, animations originales, événements participatifs et créatifs, jeu concours et bien sûr le joli marché de Noël - l'un des rares à ne pas avoir été annulé dans le Département - ont su insuffler la magie de Noël et une précieuse convivialité au cœur de la cité.

Une attention spécifique a par ailleurs été portée aux personnes âgées en particulier les plus isolées. Un colis de Noël leur a été offert, et dans

les EHPAD La Vençoise et La Conque des sachets gourmands composés de produits locaux ont été distribués aux pensionnaires.

Le CCAS et Silver Fourchette ont également gâté les seniors modestes pour Noël avec des repas gastronomiques livrés à domicile. Une façon délicate de prendre soin des personnes âgées tout en les sensibilisant sur l'importance du bien-manger avec l'aide d'une diététicienne.

Le Maire Régis Lebigre et son Adjointe à l'Action Sociale Nathalie Argente ont participé à l'opération en collaboration avec le chef Bruno Seillery du Restaurant l'Ambroisie, qui n'a pas ménagé ses efforts aux fourneaux pour faire découvrir le savoir-faire culinaire local.



Bien que contraintes par la crise, les fêtes de fin d'année à Vence ont rapproché toutes les générations dans le souci de n'oublier personne et de passer malgré tout un Noël joyeux dans l'attente de jours plus sereins.



PAROLE À L'OPPOSITION

GRUPE OBJECTIF VENCE

Cette première tribune de l'année est l'occasion de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour 2021. Que la santé vous accompagne afin de profiter pleinement de chaque bon moment de la vie.

Cette année, les vœux du Maire ont pris la forme d'un film que vous avez peut-être eu l'occasion de voir. Si chaque point évoqué tend à magnifier les décisions municipales de Monsieur Lebigre, la réalité des faits est bien souvent différente :

- Gestion Covid : dès octobre, la situation vençoise est devenue alarmante, mais aucune réaction du Maire, aucune communication, et un grave manque d'exemplarité (port du masque, appels à rassemblements publics...).
- Des taux d'incidence et de positivité fortement supérieurs aux communes voisines (y compris Nice), hors cluster de l'Ehpad survénant courant décembre. Remercions le Département et la Métropole qui ont réagi en janvier, en créant un centre de vaccination sur Vence ;
- La promesse de 4 nouveaux circuits de navettes gratuites dont la première étape de réalisation n'est finalement qu'une gratuité partielle (9h-16h) des lignes 46 et 48 déjà existantes (gratuité pour l'usager mais paiement par nos impôts locaux !). Dans son message, le Maire affirme pourtant que si vous habitez à moins de 5 km du centre-ville, vous pouvez vendre votre voiture qui coûte horriblement cher parce qu'une navette gratuite passera assurément devant chez vous en 2021. Vous y croyez ?

- La réalité du quartier Chagall dont la construction du parking public est trop onéreuse pour la SEM de Vence. Le nombre de places va être réduit, ce qui posera des problèmes supplémentaires.

Monsieur Lebigre connaît bien puisque c'est lui-même qui a signé le 20 avril 2010, la « Convention Opérationnelle en phase Réalisation », pour, littéralement, que le projet... se réalise ;

- Concernant les logements sociaux (loi SRU), Vence retrouve son droit de préemption. Constatons aujourd'hui que le Préfet n'a jamais abusé de ce pouvoir quand il l'avait. Par contre, pour obtenir ce résultat, le Maire a dû accepter de nombreuses constructions sur la commune (objectif officiel : 806 nouveaux logements sociaux d'ici 2022) ;
- Enfin, Monsieur Lebigre annonce fièrement qu'il a tenu 153 réunions en 6 mois, soit environ une réunion par jour ouvré. Est-ce un exploit ? Et le reste du temps, le voyez-vous sur le terrain, dans votre quartier ? Je me doute que ces informations factuelles donneront lieu, ci-contre, à des commentaires fallacieux comme dans la dernière édition de ce journal, mais quelle que soit la perfidie adverse, notre groupe continuera à vous parler vrai en toute circonstance.

Patrick SCALZO
Conseiller Municipal et Métropolitain

GRUPE UNIS POUR VENCE

Patrice Miran

"Pas de publication en raison du non respect par Mr le Maire du droit d'expression de l'opposition."

Réponse

Cet espace reste ouvert au groupe "Unis pour Vence" qui fait le choix de ne pas s'exprimer refusant qu'une réponse contradictoire de la majorité puisse être apportée à son propos.

RÉPONSE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Nous avons hésité à répondre à ce flot négatif, sans fondement et dépourvu de propositions constructives. Notre seul but est de rétablir les faits. Il n'en reste pas moins qu'en ces temps de crise, il est navrant de voir le dénigrement prendre le pas sur l'effort collectif et l'union, si nécessaires devant de telles épreuves.

Dès la reprise épidémique de l'automne, la Municipalité s'est mobilisée en créant un Comité de suivi et de coordination, en ouvrant un des premiers Centres de dépistage, en mettant à disposition des agents tous les dispositifs de protection, en maintenant le port du masque obligatoire, en communiquant largement sur les gestes barrières et en facilitant l'ouverture d'un Centre de vaccination à Vence avec le précieux concours de la Métropole et du Département.

Toutes ces mesures ont contribué à réduire le taux d'incidence, comme le confirme Nice Matin (2 février 2021): «Plus éparignée, Vence se situe entre 150 et 250 ».

Au vu des dégâts psychologiques et économiques, il était important de ne pas faire de Vence une Ville morte à l'approche de Noël. Nous avons fait le choix de maintenir les animations où les gestes barrières pouvaient être respectés. Une décision parfaitement assumée dans un contexte difficile pour le commerce vençois que nous soutenons par tous les moyens.

Les navettes gratuites ont été plus faciles à supprimer en 2014 qu'à remettre en route en 2020 ! La Commune assume pleinement son rôle de services publics en favorisant la mobilité et en agissant pour l'environnement. C'est précisément à cela que servent les impôts.

La réalité du quartier Chagall : la première convention opérationnelle a été validée le 27 février 2007 par P. Marchou, ouvrant ce secteur à l'urbanisation.

Décidément M. Scalzo a un problème avec les dates !

Quant aux logements sociaux, M. Scalzo se garde bien d'indiquer que la négociation avec le Préfet permet à la Commune de retrouver la maîtrise de son sol et surtout de réaliser une grosse économie sur les pénalités applicables en cas de carence. Nous n'avons pas eu à accepter de nombreuses constructions supplémentaires en échange, les objectifs étant fixés par l'Etat ; sachant que notre priorité reste la rénovation de logements vétustes. (cf page 2)

Dans ce contexte épidémique, l'urgence est au travail pour reconstituer des équipes opérationnelles et des partenariats majeurs pour Vence.

Sans ce jeu politicien effaçant toute objectivité et modération, la tribune de Monsieur Scalzo n'aurait pas mérité de réponse.

Vos propositions constructives seront toujours les bienvenues.

Téléthon : L'Union fait la force !

En décembre dernier, malgré la crise sanitaire, Vence s'est mobilisée pour le Téléthon afin de réunir des fonds en faveur de la recherche sur les maladies rares.

La mobilisation des bénévoles, des commerçants et des associations a permis de récolter 8 965,04 euros qui ont été officiellement remis par Régis Lebigre, Maire de Vence, à Frédéric de Lapeyre de Bellair, coordinateur de l'Antenne 06 Ouest de l'AFM Téléthon.

Merci à tous les participants et donateurs !



EN BREF...

Concours La plus belle vitrine de Noël 2020

A l'occasion des fêtes de fin d'année, de nombreux commerçants Vençois ont embelli la ville en décorant leur vitrine dans l'esprit de Noël et ont participé au concours "La plus belle vitrine de Noël 2020".

Un concours porté par le Pôle Développement Economique en lien avec la Fédération des Vitrines de Vence.

Avec imagination et sens du détail, les rues du centre-ville se sont ainsi parées de mille couleurs pour le plus grand plaisir des habitants et clients.



Après délibérations du jury composé de Mme Douroux, M Maquestiaux, Mme Pons et Mme Vetter, le classement des plus belles réalisations a été établi comme suit :

- 1^{er} : Serendipity - Emmanuelle VITIELLO
- 2^{ème} : Inspiration - Sandrine GALLO
- 3^{ème} : Aux Saveurs Retrouvées - Denis et Christelle PETESIC
- 4^{ème} : Boucherie Centrale - Catherine BONDIELLI
- 5^{ème} : Maison Perrin - Véronique LEMARCHAND
- 6^{ème} : Bouton d'Or - Christian CAPRINI

Lundi 28 décembre, s'est tenue la remise des prix en présence de Régis Lebigre, Maire de Vence, et d'Anna Guay, Première Adjointe au Maire, qui n'ont pas manqué de remercier et féliciter l'ensemble des participants pour leur implication.

Rendez-vous est déjà pris fin 2021 pour un nouveau concours aussi créatif que convivial.



AGENDA

LE PRINTEMPS À VENCE



En 2021, Vence fête les 70 ans de la création de la Chapelle Matisse.



JUSQU'AU 15 MARS
L'appel à candidature du 14^{ème} Concours Talents Nuits du Sud est ouvert !

Dans le cadre de la préparation du prochain Festival des Nuits du Sud, un véritable travail de repérage musical sur tout le territoire Grand Sud est en cours afin de faire émerger de jeunes artistes. Les "Talents Nuits du Sud" visent à promouvoir ces artistes en début de carrière en les accompagnant dans leur développement au sein des filières musicales.

Les artistes repérés se produiront sur la scène professionnelle lors de l'édition 2021 en ouverture de soirées de concerts des Nuits du Sud. A l'image d'une coproduction, l'équipe du Festival mutualise les moyens de chacun de ses partenaires culturels pour ouvrir de nouvelles portes aux lauréats en favorisant notamment les rencontres entre artistes et diffuseurs.

De la chanson française à l'électronique en passant par le rock, le jazz, le slam, le Concours Talents Nuits du Sud explore chaque style musical !

Pour participer, les dossiers de candidatures doivent être envoyés avant le 15 mars 2021 à Festival Nuits du Sud - Concours Talents - 39, rue du 8 mai 1945 - 06140 Vence ou sur Inscription sur www.nuitsdusud.com

En raison de la crise sanitaire, la programmation événementielle est fortement perturbée.

Les manifestations prévues à ce jour peuvent faire l'objet de reports ou d'annulations.

Pour rester informé(e), consultez le site internet de la Ville : vence.fr ou la page Facebook Ville de Vence.

» **JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU**
Samedi 20 mars 2021

«L'eau, notre bien le plus précieux»
Place du Grand Jardin.

Un capital vital à protéger.

NOTRE DEVOIR DE TRANSMETTRE

Le simple geste de tourner un robinet pour disposer d'une eau abondante et potable.

NOS ERREURS À RECTIFIER

Acheter de l'eau en bouteilles plastiques alors que notre eau du robinet est excellente.

NOTRE RICHESSE

D'où vient l'eau de nos robinets ?

Connaissez-vous notre réseau hydrographique ? Savez-vous comment fonctionne l'épuration des eaux usées ? Quelle est l'histoire de l'eau sur notre commune ? Les différents usages de l'eau ?

SI VOUS VOULEZ COMPRENDRE

La catastrophe de la tempête Alex, les enjeux de la préservation d'une rivière sauvage, ce que vous consommez réellement comme quantité d'eau ou comment fonctionne une rivière, sa faune, sa flore.

SI VOUS VOULEZ AGIR

Pour économiser l'eau à la maison, ne pas polluer. Toilettes sèches, couches lavables, ateliers et chasse aux trésors...

A partir du 21 mars
NOUVEAU MARCHÉ ALIMENTAIRE "LES SAVEURS DU MONDE" Place Clemenceau
3 dimanches matin par mois (traiteur créole, spécialités marocaines, indiennes, espagnoles, épices, produits bio, truffes...)

» **24^{ème} PRINTEMPS DES POÈTES**

Du 13 au 29 mars

Appel à participation

Envoyez vos créations dessins / photographies, textes.

Sur les pas de David Herbert Lawrence dans son poème «Désir de printemps», prenez la plume, écrivez selon votre « désir » !

Informations www.vence.fr ou

www.mediathequedevence.fr

» **95^{èmes} FÊTES DE PÂQUES**

Du 3 au 5 avril

L'édition 2021 sera repensée afin de répondre aux exigences sanitaires.

» **LA NUIT DES ARTS**

Samedi 15 mai

» **JOURNÉE MONDIALE DE LA BIODIVERSITÉ**

Samedi 22 mai - Journée mondiale de la biodiversité «Notre indispensable famille»

» **30^{ème} MARCHÉ DES POTIERS & LA FÊTE DES FONTAINES**

29 et 30 mai

La nouvelle génération des créateurs.



» **DON DU SANG**

Sur rendez-vous

Le 3 mars, 14h - 19h, Salle Falcoz

Le 3 avril, 8h30 - 13h, Ecole des Baous

Le 5 juin, 8h30 - 13h, Ecole des Baous

Rendez-vous sur www.resadon.fr

NUMÉROS UTILES

■ PHARMACIES DE GARDE
Week-ends et jours fériés
www.3237.fr

■ MÉDECINS DE GARDE À VENCE
09 69 32 33 10

■ NUMÉROS SERVICE D'URGENCE
FRANCE - EUROPE : 112

■ POLICE MUNICIPALE : 04 93 58 32 32

■ VENCE TAXIS Numéro unique : 04 93 58 11 14

■ DÉCHETTERIE DE VENCE : 04 93 58 66 37
Ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45. La déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés. TEL. 04 93 58 66 37

LES NOUVELLES DE L'ÉCONOMIE

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

■ LA BAGUETTE GOURMANDE
Place Antony Mars

DÉMÉNAGEMENT

■ GOLD LEAF FINISH

Confection de vêtements sur mesure et cours de couture. Nouvelle adresse : 15 rue de l'Évêché
tel : 07 61 40 05 69 - www.goldleaffinish.com

CRÉATIONS

■ ATOL Mon opticien

Marion AUDIBERT - 35 avenue Marcellin Maurel
tel : 04 93 24 29 13 - Mail : atolvence@gmail.com

■ AVELIS CONNECT NRJ

Mobiles smartphones, abonnements, accessoires réparations, dépannages - 138 avenue des Poilus
tel : 04 93 58 68 58/06 27 77 77 03

■ CHINE & BOUQUINE

Librairie-galerie franco-anglaise
Rue Saint Veran - tel : 06 22 50 98 18.

■ LE SALOON BY MOLINA. Salon de coiffure
135 avenue Émile Hugues. Tel : 04 23 13 39 36.

VENTE À EMPORTER LES RESTAURANTS VENÇOIS À VOTRE DISPOSITION

■ BO BUN - Place Surian - tel 04 89 03 71 57

■ DUSSAL - 2 Place Surian - tel 06 41 76 39 98

■ CHEZ LUIGI - Place Antony Mars

tel 04 93 58 80 83.

■ N'ESSENCE DES SENS - Place Antony Mars
tel 06 33 39 49 89

■ LE SAORE - Place du Grand-Jardin
tel 07 84 91 38 01.

■ LE BRASIER - 38, avenue Maréchal Joffre
tel 04 93 58 70 37.

■ AUBERGE DES SEIGNEURS - Place du FRÊNE
tel 06 20 51 48 30

■ VIETNAM - 14 avenue H. Isnard
tel 04 93 58 99 84 ou sur www.levietnam.com.

■ LA PALOMA - Place du Grand-Jardin

tel 06 52 30 27 97

■ LA PERGOLA II - «La Marmite».

Avenue de la Résistance - tel 04 93 58 02 34.

■ LA TABLE DU MAS - 539 Avenue Émile Hugues
tel 04 93 58 06 16.

■ VENCE KEBAB - Place Antony Mars

tel 09 80 54 91 00

■ LE VENÇOIS - 108 Avenue Victor Tuby

tel 04 93 59 16 13.

■ LE « 31 » - Place Clemenceau

tel 06 28 80 57 31.

■ LE GÔTER VENÇOIS - Place du Grand-Jardin
tel : 07 53 32 95 63.

■ L'AMBROISIE 37 - Avenue Alphonse Toreille
tel 04 93 58 78 58 ou 06 14 70 83 24

■ ONLY VOUS - Place du Grand-Jardin

tel 06 62 63 81 17 ou sur www.onlyvous.fr

■ LE CHENNAI - 135 avenue Émile Hugues

tel 06 76 02 49 75 ou www.chennai-vence.com

■ SQUARE CAFÉ - Avenue de la résistance

tel 06 14 54 48 63

■ THÉ AU RENDEZ-VOUS - 9 Place du Peyra

tel 04 93 32 75 62.

■ LES AGAPES - Place Clemenceau

tel 06 79 81 08 26 ou <https://les-agapes.net/vente-a-empporter/>

■ YOYO SUSHI - Avenue Henri Isnard

tel 09 86 33 58 06

■ NINI - Salades et Soupes - Place Maréchal Juin tel

06 63 68 65 29 ou <https://nini.eatbu.com/>

■ MAISON MARC - Place du Grand-Jardin

tel 09 67 14 16 43

■ PIZZA JEANNOT - Place Antony Mars

tel 04 93 58 94 00

■ PIZZA OR N'HOT - Avenue Émile Hugues

tel 04 93 32 85 16

Digiconsult : Une formation au numérique pour les commerçants

Le premier atelier Digiconsult s'est tenu à Vence le 15 février dernier avec des commerçants vençois souhaitant se former à la digitalisation. Cette formation animée par l'équipe "commerce" de la CCI Nice Côte d'Azur s'inscrit dans un partenariat renforcé avec la Commune.

Vous êtes commerçant et intéressé, le programme DIGICONSULT se déroule en 5 étapes :

Étape 1 : Un autodiagnostic en ligne pour évaluer votre autonomie numérique

Étape 2 : Un diagnostic personnalisé avec un plan d'actions sur mesure élaboré en fonction de votre autoévaluation

Étape 3 : La participation à 4 demi-journées d'ateliers collectifs

Étape 4 : L'accès pendant un an à une plateforme de tutoriels en ligne sur les outils numériques utilisés en entreprises

Étape 5 : Du e-coaching individuel en ligne

En option : La possibilité de bénéficier d'un accompagnement supplémentaire de 2 jours avec Coach Digital financé par la Région.

Tout savoir sur le programme

Digiconsult : <https://www.cote-azur.cci.fr/produit/dispositif-daccompagnement-au-digital/>

Vence soutient la jeunesse

Consciente des difficultés matérielles, psychologiques et sociales rencontrées actuellement par de nombreux jeunes, la Ville de Vence tient à manifester sa solidarité par :

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000€ au Secours Populaire destinée aux colis d'urgence, matériel scolaire, aide au loyer, épicerie sociale, accès aux assistantes sociales

- le recensement des étudiants en difficulté, invités à faire part de leurs problématiques par mail à : mairie@ville-vence.fr

- le renouvellement de l'agrément pour l'embauche de jeunes en service civique, et un accueil accru d'étudiants au sein des services de la Ville, pour des stages ou emplois saisonniers rémunérés.